



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

francophonie

Question écrite n° 63395

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le neuvième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements ayant le français en partage dit Sommet de la francophonie qui se tiendra au Liban du 26 au 28 octobre prochain. Le thème principal sera le dialogue entre les cultures et la promotion de la diversité culturelle. Dans ce cadre, des activités culturelles et scientifiques ont commencé à se dérouler dans Beyrouth depuis le mois de mars. Il lui demande quels moyens le Gouvernement compte utiliser pour représenter la France à ce sommet et à combien s'élève le budget financier des opérations prévues.

Texte de la réponse

La contribution de la France au neuvième Sommet de la francophonie, déterminée en concertation avec l'Organisation internationale de la francophonie et les pays concernés par cette manifestation, se montera à 12 millions de francs, auxquels s'ajouteront 2,4 millions de francs consacrés à l'organisation d'activités culturelles. La France prendra à sa charge une partie de la logistique de ce sommet, et notamment l'aménagement et l'équipement du centre de presse, l'appui technique au télédiffuseur-hôte, la mise en place de la scénographie et du pavoisement de la séance inaugurale et la supervision technique de la salle de conférence où se réuniront les chefs de délégation. La contribution française comporte également un volet formation : des policiers français du service de protection des hautes personnalités assurent actuellement la formation de leurs homologues libanais à la gestion des cortèges et à la protection rapprochée. Des agents du service du protocole appuieront de leurs conseils les organisateurs du sommet une dizaine de jours avant sa tenue, et des experts techniques seront mis à la disposition des responsables de la logistique de la conférence. Enfin, l'accompagnement culturel du sommet sera assuré par de nombreuses manifestations françaises (spectacles, conférences, expositions), notamment dans le cadre d'un « village de la Francophonie » installé à cette occasion. Il n'est pas prévu de participer à l'édification de structures à vocation pérenne (pavillon d'honneur à l'aéroport, équipements hôteliers ou de restauration). L'effort particulier consenti pour la couverture médiatique de la conférence, notamment par le biais de la mise en place du centre de presse, est cependant de nature à assurer à la participation de la France une forte visibilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63395

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3749

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5558